



APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE - CADRAGE 2022

15 septembre 2021

Dans la continuité des orientations du plan de mobilisation en faveur des habitants des quartiers et du CIV, l'utilisation des crédits politique de la ville pour 2022 devra s'inscrire dans les objectifs des contrats de ville, prorogés par les protocoles d'engagements renforcés et réciproques. Ceux-ci fixent les priorités et déclinent les mesures ciblées pour chaque territoire.

L'année 2022 sera l'occasion de renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des dispositifs autour de 3 axes prioritaires :

- l'insertion, la formation et le développement économique
- l'éducation
- l'accès aux droits et aux services publics

et 2 thématiques :

- la prévention santé et l'accès aux soins
- les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024

La date limite de saisie des demandes de subvention sur le portail Dauphin est fixée au **30 novembre 2021**.

La date limite de validation des programmations par les comités de programmation est fixée au 15 février 2022.

Plus d'information sur la demande de subventions sur le site de la [Préfecture de Seine-Saint-Denis](#).

• Emplacement : [Accueil](#) > [Actualités](#) > [Appels à projets](#) >

• Adresse de cet article :

<https://www.professionbanlieue.org/Appel-a-projets-politique-de-la-ville-cadrage-2022>